
Résumé de l'adresse des officiers municipaux de Vernon (Eure), qui témoignent du progrès de la Raison et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des officiers municipaux de Vernon (Eure), qui témoignent du progrès de la Raison et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 610;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20969_t1_0610_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Séance du 11 Germinal An II

(Lundi 31 Mars 1794)

Présidence de TALLIEN

La séance est ouverte à 11 heures.
Le citoyen Bréard, ex-président, occupe le fauteuil.
Un membre lit la correspondance.

1

La société populaire de la Montagne, de Conches, département de l'Eure, annonce à la Convention nationale que tout est dans la commune dans la plus grande activité pour accélérer la fabrication du salpêtre; tous s'empres- sent à sauver la patrie, et se disputent la gloire de préparer le bois propre à la fabri- cation de la poudre, sous la puissance de la- quelle doivent succomber les tyrans de la terre.
Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Conches, 24 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Tout est ici dans la plus grande activité. En- fants, femmes, vieillards, tous s'empres- sent à sauver la patrie ; des commissaires de l'admi- nistration révolutionnaire des poudres et sal- pêtres n'ont pas plutôt paru dans notre com- mune, que les rues, les maisons, les églises se sont remplies de citoyens qui, tous à l'envi, se disputent la gloire de préparer le bois propre à la fabrication de la poudre sous la puissance de laquelle doivent succomber tous les tyrans de l'univers. S. et F. ».

RAYMOND (*présid.*), BRÉTIGNERET (*secrét.*).

2

Les officiers municipaux de Vernon, district d'Evreux, département de l'Eure, écrivent que le temple de la Raison est fréquenté par de vrais patriotes et sans-culottes; ils félicitent la Convention sur ses travaux et ses soins à déjouer les complots et annoncent qu'ils ont fait transporter à l'administration du district 193 marcs d'argenterie, 153 marcs de galon

(1) P.V., XXXIV, 293.
(2) C 299, pl. 1052, p. 1.

or et argent, 1377 livres de cuivre, 500 livres de plomb, une très grosse cloche et deux moyennes, et une très-grande quantité de fer; ils rappellent que le 1^{er} novembre 1793 ils avoient fait passer au district 503 marcs 10 onces demi-gros d'argenterie, et une once un gros d'or, dont ils transmettent le récépissé.
Mention honorable, insertion au bulletin (1).

3

Le conseil-général de la commune de Pont- Maxence et le comité de surveillance, réunis, félicitent la Convention nationale sur ce qu'elle vient de déjouer une nouvelle conspiration ; ils demandent que la hache de la loi s'appesantisse promptement sur la tête des coupables; dans une république naissante, disent-ils, la clémence n'est point une vertu, elle est un crime.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Pont-Maxence, 4 germ. II] (3).

« Encore une nouvelle conspiration ! Elle a été déjouée ; nous ne vous en complimenterons pas ; nous nous bornerons à respecter les lois émanées de la sagesse. Quoi ! tandis que nos enfants teignoient de leur sang les frontières pour consolider la liberté, des scélérats ont vou- lu l'anéantir.

Que la hache de la loi s'appesantisse sur la tête des coupables. Dans une République nais- sante, la clémence n'est point une vertu, elle est un crime ».

LECLERCQ, DAMIEN (*maire*), GUILLOT (*off. mun.*), DEQUEN (*off. mun.*), CEMOILLA, ROUSSEL, FAR- GOT (*off. mun.*), MARIN, DELAMARRE, FOI, LIÉ- NARD, GARNOT (*off. mun.*), T. NICOLLE, A. CHA- MARRE (*off. mun.*), LE GRAND, A. TALCHER (*agent nat.*), FOLLET, PREGNARD (*présid.*), PÉ- CHEU, DUMONT, CONIN, FLAMEAUNONT, NOQUERET, DUROUSSOY, COLLET fils (*secrét.*), HACHETTE (*secrét.-greffier*).

(1) P.V., XXXIV, 293. *Débats*, n° 559, p. 189 ; J. Sablier, n° 1230 ; M.U., XXXVIII, 203 ; B^{ts}, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 293.
(3) C 298, pl. 1036, p. 26.